

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 32

Artikel: Plaisanterie ou...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

veur d'Orbe doit faire les frais. Un compte tenu par ses soins nous renseigne non seulement sur le chiffre et le genre de dépenses, mais permet encore de suivre pour ainsi dire jour par jour les membres de l'Inquisition dans leurs nombreux déplacements. On sait par exemple que, le 16 septembre 1447, l'inquisiteur et le procureur de la foi, accompagnés du vicaire épiscopal, de Pierre de Jougne, châtelain d'Orbe, et du valet de ce dernier, vinrent à Orbe et qu'ils ne s'en allèrent que le lendemain après-midi. Pendant ce court séjour, ils consommèrent pour 28 deniers de pain, 18 de « formage », des « oeufs » pour 8 deniers, du « buet et muthon » pour 4 sols 2 deniers et obole, 1 chapon de 4 deniers et enfin 10 et demi pots de vin. Leurs 6 chevaux reçurent 2 et demi coupes d'avoine à raison de 2 sols la coupe. Trois d'entre eux ayant rompu leurs « estaiches », il fallut remplacer celles-ci par des neuves qui coûtèrent 12 deniers.

Parmi les autres dépenses inscrites dans ce compte, relevons encore un paiement de 16 deniers pour « des pudre espices (épices) et ouef » servis au dîner du 22 du même mois. Plus un salignon de sel acheté pour le prix de 12 deniers et obole lorsque les personnages qui nous occupent vinrent de Lausanne pour dîner à Orbe le 26.

Le total de ces débours s'éleva à 27 sols et 6 deniers, soit environ 20 francs de notre monnaie, à quoi il faut ajouter 12 channes de vin fournies par les caves du château.

D'après un article du même compte, (1447-1448) on constate que la sentence de mort rendue contre Tissottet, fut prononcée par l'Inquisiteur de la foi, assisté de l'official et d'un évêque *in partibus*, lesquels à ce que dit le texte original « vinrent à Orbe pour faire conclusion » du procès, et spécialement le dit évêque pour « dégradez Aymonet Tissottet de sa charge (de notaire impérial et apostolique), et furent en » nombre de treize personnes. » Ce malheureux fut brûlé vif le jour même de sa condamnation.

La seconde affaire, parvenue à notre connaissance, est celle de Nicolas Viret, de Valeyres-sous-Rances.

Son exécution, par le feu, dut avoir eu lieu peu de jours avant le 30 décembre 1459, donc en plein hiver. Cette date est en effet celle d'un mandement par lequel Louis de Châlons, prince d'Orange, donne à Jean Mandrot, son receveur au château d'Orbe, l'ordre d'avancer par anticipation les fonds nécessaires pour couvrir les frais qu'occasionnera l'inventaire des biens du condamné, échus au seigneur par droit de confiscation.

En même temps, il délègue à ce travail son procureur, nommé Jean Bonnard (ou Bouvard, l'écriture mal formée du scribe de l'époque ne permet pas de préciser), et Pierre de Jougne, châtelain d'Orbe, lequel étant malade se fit remplacer par Jean de Jougne, son fils. Ces commissaires étaient en outre chargés de recueillir au nom et pour le compte de leur maître, la succession du curé d'Oulens. S'agit-il ici d'une confiscation consécutive à une sentence judiciaire, ou bien de la liquidation d'un héritage vacant ? L'absence de renseignements précis nous empêche de trancher la question.

Grâce au compte établi par le receveur Mandrot on est assez bien documenté sur les faits et gestes des deux commissaires, ainsi que sur le montant de leurs dépenses. Car, inutile de le dire, tout se fait aux frais du... prince. Nous savons ainsi que le 4 janvier 1460, Jean Bonnard, à défaut de certitude donnons-lui ce nom, son clerc et un archer nommé Bertacol, partirent de Nozeroy, à cheval naturellement, dînèrent à Rochejean et allèrent coucher à Jougne, où Bertacol devait faire rentrer des créances dues à l'hoirie Viret par des habitants de ce village. Le lendemain, 5 janvier, ils arrivèrent à Orbe et procédèrent immédiatement à la taxation des biens du condamné. Le même jour, ils sont à Belmont sur Yverdon pour vaquer à l'affaire du curé d'Oulens, d'où, le lendemain, qui était le dimanche des Rois, ils partent tout

d'abord pour Grandson, puis pour Oulens rechercher des biens ayant appartenu à ce prêtre, et qui avaient été omis dans l'inventaire de cette succession dressée par la justice de Montagny sur Yverdon.

Malentendu. — Un docteur va visiter un malade que des bombes trop fréquentes ont rendu rhumatisant. Il le trouve attablé et en train d'absorber le contenu de plusieurs petits verres d'eau-de-vie.

— Que faites-vous, malheureux, s'écrie-t-il ?

— Mais j'exécute votre ordonnance, docteur, et à la lettre... ne m'avez-vous pas recommandé de prendre six gouttes avant chaque repas ?

LAB.

L'ABREVIATION est en vogue plus que jamais. Il est curieux de constater que c'est une sorte de retour et que l'on en revient aux Romains, au Moyen-Age, à la Renaissance. Les temps modernes confient déjà à la sténographie le soin de réduire les mots à leur plus simple expression au moyen de signes... cabalistiques, disent ceux qui ne les connaissent pas. Le XX^{me} siècle, lui, ne se contente pas de si peu ; il reprend, quand il veut, dans ses journaux ou la conversation, aller vite en besogne, des lettres initiales formant si possible une consonnance facile à retenir. Il en forme même des mots, qu'on chercherait vainement dans le Dictionnaire de l'Académie française. Le goût de l'exotisme n'échappe pas à la règle commune.

Il y a quelques années, avait lieu à Londres, le premier congrès des Pen-Clubs. Ce mot *Pen* fait songer à la plume, mais il ne s'agissait pas de plumes, ou plutôt il ne s'agissait pas de cela. *Pen* est ici l'abréviation de trois mots : poets, editors, novelists. Donc, des gens de lettres, des littérateurs, des poètes, flanqués de leurs éditeurs, dont ils sont les... auxiliaires. De passage en Angleterre, reçus par d'aimables confrères, chacun dans des réunions familiales, et à tour de rôle, est appelé à parler pendant cinq minutes, sur l'état de la littérature dans son pays. Les congrès suivants ont eu lieu à Paris et à New-York. Sans doute d'autres villes seront visitées par ces intellectuels. Le Pen-Club de France a été présidé par Anatole France. En sont membres : André Gide, Paul Valéry, Georges Duhamel, Jean Giraudoux. Parmi les autres nationaux figurent le célèbre Unamono, Bojer, l'auteur de la « Puissance du mensonge » ; Pirandello, et bien d'autres.

L'esperanto n'est pas encore considéré comme une nécessité, puisqu'il suffit d'un petit mot anglais pour que des hommes célèbres se comprennent. On aime mieux une langue vivante qu'une langue artificielle. Le moment vient où il sera bon d'avoir dans sa poche un petit dictionnaire d'initiales aux groupés divers et des plus imprévus. Cela pourra se vendre par fascicules, comme le Larousse.

S. P. R., disaient les Romains, pour désigner leur Sénat. *Unol*, répondront les Lausannois, parlant de l'Union Nautique d'Ouchy-Lausanne.

Et à ce propos, nous croyons qu'en parlant de la fête populaire de la Société vaudoise de navigation, on devrait s'en tenir à l'abréviation, ancienne, déjà, de « Navigation » ou de « Navig » plutôt que de doubler, — pourquoi donc — la première syllabe du mot : « Nana ». Le lanceur de cette trouvaille ne fut pas des mieux inspirés.

L. M.

LES NIUS (MAPIS)

(Sciences naturelles).

L'E mot « niu » vient de l'hébreu « nihu » qui est une corruption du sanscrit « Ni-Huh » (boule).

Les nius sont de petites billes en pierre, rondes de tous les côtés, façonnées à la râpe par des ouvrières habiles et vernies en jaune, rouge ou bleu par des élèves diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts, section peinture et arts décoratifs.

La valeur du niu n'est pas déterminée. Avant la guerre, huit nius usagés valaient un sou. Pour le même prix, on avait quatre nius neufs, au magasin, ou trois bouts de jus noir, dits « attaches de souliers ».

Il existe aussi des billes en verre, des *agates*, qu'on appelle « casses » lorsqu'elles sont neuves, et « vieilles mamas » si elles sont ébréchées et dépolies.

Les nius se posent sur un dessin triangulaire, fait avec l'index dans la poussière : c'est le jeu.

On joue aux trois, aux deux ou au un, cela dépend de la richesse du joueur. Quand on ne possède qu'un niu, il vaut mieux jouer « à de gale », et ne se hasarder à jouer « à de bon » qu'à coup sûr.

Lorsqu'un joueur n'a plus de nius, il est « piatti ». Ce terme nous vient de Lombardie. Chez les enfants milanais, un joueur qui n'a plus de nius est « piatto ». Un Lombard sans le sou dit que son portemonnaie est « piatto ».

Pour faire sortir les nius du jeu, on se sert d'une bombe ou *bombier*. Cette coutume remonte à la plus haute antiquité, comme disent les hommes de lettres. L'usage de la bombe en pierre était connu des hommes des cavernes. Vingt siècles de civilisation ont transformé la bombe ordinaire en bombe glacée, — mais on a constaté qu'elle n'allait pas pour jouer aux nius, et on l'a faite en fer.

Lorsqu'une bombe a été lancée contre le jeu, elle roule, puis elle s'arrête. (Toute chose a une fin, dans ce monde...) L'endroit où la bombe s'est arrêtée s'appelle : « oudzelet ».

L'oudzelet était l'emblème sacré des marmittons de la quatrième Croisade.

Une bombe en rencontre-t-elle une autre pendant le jeu, il se produit une étincelle, invisible de jour. Ce phénomène s'appelle *foutail*. A Chicago, dans l'Illinois, le foot-ail est un assaisonnement mis dans les boîtes de conserves. Il n'y a donc aucun rapport entre notre foutail national et le foot-ail alimentaire des braves américains.

Plusieurs nius sur une même ligne forment une *tringlisse*. J'ai consulté beaucoup d'ouvrages sur la langue hindoue et sur les mœurs des brahmanes, mais il ne m'a pas été possible de trouver l'étymologie du mot *tringlisse*.

Le jeu de nius se joue : en été, sur la route ; en hiver, dans le salon. Il faut avoir soin d'ôter tapis et carpettes avant de jouer. Je recommande de faire le triangle obligatoire sur le parquet avec un tison : le dessin dure plus longtemps.

Le jeu de nius est très hygiénique et plaisant, quoiqu'on dise : où il y a de l'hygiène, il n'y a pas de plaisir, il développe les muscles, les poumons et le coup d'œil et fortifie le plexus solaire.

E. N. S.

Plaisanterie ou... — On pouvait, il y a quelque temps, lire dans un journal du canton et en caractères de grosseur très appréciable l'annonce dont voici le texte :

On demande un homme pas dommage pour fonctionner comme mannequin pour la démonstration de sauvetage qui aura lieu pendant les championnats suisses à l'aviron. Se présenter le 19 juillet à la cantine de ***, dès 2 heures.

Patrie Suisse et Gymnastique. — C'est à la 58^{me} Fête fédérale de Gymnastique qu'est consacrée la presque totalité du superbe fascicule que vient de publier la « Patrie Suisse » (No 831 du 29 juillet) : quarante-cinq gravures variées en illustrent les diverses phases et constituent le plus vivant, le plus fidèle des souvenirs y compris la vue impressionnante et inoubliable et inoubliable des exercices d'ensemble. Une artistique reproduction des « Lutteurs suisses », de G. Lory père, gravée par Hurlimann, complète cette admirable évocation de la plus importante, de la plus populaire de nos manifestations nationales. Il ne faut donc point s'étonner que ce numéro extraordinaire ait été épuisé aussitôt que paru.

A. G.

LA RUSE

L'E N soir de cette fin d'automne, je rentrais à travers la lande, harassé d'une interminable retraite, plus encore que de la chasse du matin, quand, au gué de Sent-Yordi, tout au fond d'une abrupte combe dont les escarpements de roches vêtus de houx et d'ajoncs soutiennent les dunes boisées de noires et hautes